Cinquante quatrième année. - N° 230 A Jeudi 26 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 32

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

812 940 666 RCS Antibes.
AUTO CLASSICS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 250000.00 EUR.
Adresse : 220, Boulevard de la Source, 06410 Biot.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AUTO CLASSICS SARL au captal de 250 000 Euros, ayant son siège social au 220 Boulevard de la Source 06410 BIOT, France, RCS ANTIBES 812940666 sociéié soumise et régie par le droit français, AUTO CLASSICS s.r.o. laws of the Czech Republic, Identification No 016 60 861, au capital de 200 000 CZ, ayant son siège social au : at Slavojova 579/9, Nusle, 128 00 Praha 2,Municipal Court in Prague, File No C 210004, Société soumise et régie par le droit Tchèque AVIS DE PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION D'AUTO CLASSICS SARL PAR AUTO CLASSICS S. R. O 1/ Evaluation de l'actif net et du passif d'AUTO CLASSICS SARL dont la transmission à AUTO CLASSICS S.R.O.est prévue : - Montant de l'actif : 12 473 550 Euros - Montant du passif : 12 473 550 Euros 2/ Augmentation du capital d'AUTO CLASSICS S. R. O. Société Absorbante : Etant donné que M. Sicotte et Mme Sicotte sont tous deux les seuls actionnaires de la société successeur dans le même ratio ainsi que de la société dissolvante, il n'y aura pas d'échange de participations dans la société dissolvante contre des participations dans la société successeur. Aucune nouvelle participation dans la société successeur ne sera émise. 3/ Montant prévu de la prime de fusion : aucune prime de fusion. 4/ Dépôt du projet de traite de fusion Le projet de traite de fusion établie a été déposé : - Au Greffe du Tribunal de Commerce de Prague, le 19 Novembre 2020 au nom d'AUTO CLASSICS S. R. O., absorbante - Au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes, le 20 Novembre 2020 au nom d'AUTO CLASSICS SARL, absorbée.